

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 VU le décret n°91.1410 du 31 décembre 1991, relatif à l'organisation et à l'équipement sanitaire modifié par le décret n°92.1439 du 30 décembre 1992 ;
 VU le décret n° 97.427 du 28 avril 1997 portant application de certaines dispositions de la loi n° 97.60 du 24 janvier 1997 ;
 VU le décret n° 99.316 du 26 avril 1999 relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;
 VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique ;
 VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
 VU la demande présentée par la Directrice par intérim de l'EHPAD lors de la négociation de la convention tripartite ;
 VU l'avis favorable des services de la Direction générale adjointe du Développement Social et de la DDASS ;

Considérant que la demande présentée répond aux possibilités de l'établissement en termes quantitatifs et qualitatifs suite à la réalisation de travaux ;

Considérant qu'il s'agit d'une extension de faible capacité incluse dans les négociations de la convention tripartite ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, et du Directeur général des services du Département ;

ARRÊTENT

Article 1 : La demande d'extension de capacité de 3 places d'accueil de jour de l'EHPAD à Corcombe est acceptée.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

N° d'identification : 300 781 150
 Code catégorie : 200 Maison de retraite
 Code discipline : 924 Accueil en maison de retraite
 Code type d'activité : 11 Hébergement complet
 Code clientèle : 700 Personnes Agées

Capacité autorisée : 37 lits d'hébergement permanent, 3 places d'accueil de jour (*présenter comme ci-dessus*)

Article 3 : Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être introduits dans le délai de deux mois à compter de sa notification et adressés au tribunal administratif de Montpellier.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard et le directeur général des services du département du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du conseil général du Gard et affiché à la préfecture du Gard dans les 15 jours suivant sa notification.

Nîmes, le 17 mai 2006
 P/Le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 Signé : François DEMONET

P/Le Président du Conseil général,
 par délégation,
 Le Vice Président
 Signé : Jean VIDAL

Procès verbal de l'élection du conseil département du Gard de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes (collège des Salariés). Election du 16 mai 2006

Le 16 mai 2006 à 9 heures 30, l'assemblée générale des électeurs s'est réunie pour élire son président : Monsieur PE SNELS Philippe et ses assesseurs : Mme RIOU, M. ROUJON, M. LE BON.

Nombre de masseurs kinésithérapeutes inscrits : 103
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 31
 Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Noms des candidats	Nombre de voix obtenues
DENARIS-CHAURIS M.F	25
DUMAS Lyndall	18
FOUGEROUX Max	16
LAFONT Chantal	24
NOUGARET-SERIES Chantal	21
RANCEL Inken	26
RICHARD Dominique	17
SALMON Jean-Marie	13
URSULES Charles	23

Noms des membres titulaires élus :	Noms des membres suppléants élus :
RANCEL Inken	URSULE Charles
DENARIS-CHAURIS M.F	NOUGARET-SERIES Chantal
LAFONT Chantal	DUMAS Lyndall

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Signature du Président
Signé : Philippe PESNELS

Signature des assesseurs.
Signé : Jeanine RIOU, Francis ROUJON, Eric LE BON

Procès verbal de l'élection du conseil département du Gard de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes (collège des libéraux). Election du 16 mai 2006

Le 16 mai 2006 à 9 heures 30, l'assemblée générale des électeurs s'est réunie pour élire son président : Monsieur PESNELS Philippe et ses assesseurs : Mme RIOU, M. ROUJON, M. LE BON.

A 12 heures 45, la séance a été déclarée close par M. PESNEL Philippe, président du bureau.

Nombre de conseillers départementaux à élire : 18, dont 9 membres titulaires et 9 membres suppléants.

Nombre de masseurs kinésithérapeutes inscrits : 681
Nombre de suffrages valablement exprimés : 165
Nombre de bulletins blancs et nuls : 29

Noms des candidats	Nombre de voix obtenues
BARANDON Gérald	126
BONNAN D Marc	144
BOURLARD Alain	123
DE SOUSA DO OUTEIRO L.	134
DELSOL Jean	102
FORTIN Jean-Pierre	145
GAILLAUD Pierre	127
GARCIA Patrice	128
GEORGES Pierre	141
KERJEAN Jean-Paul	136
LA ROCCA Denis	140
LEFORT Eric	130
MARCACCI Didier	130
MOIROT Henry Dominique	114
NICOLAS Emmanuel	134
PELISSIER-COMBESCURE M	134
RENOUARD Dominique	121
RODEAU Jean-Philippe	123
RUYER Philippe	129
SAPHY Patrice	134

Noms des membres titulaires élus :	Noms des membres suppléants élus :
FORTIN Jean-Pierre	LEFORT Eric
BONNAND Marc	MARCACCI Didier
GEORGES Pierre	RUYER Philippe
LA ROCCA Denis	GARCIA Patrice
KERJEAN Jean-Paul	GAILLAUD Pierre
DE SOUSA DO OUTEIRO Lionel	BARRANDON Gérald
NICOLAS Emmanuel	BOURLARD Alain
PELISSIER-COMBESCURE Matthieu	RODEAU Jean-Philippe
SAPHY Patrice	RENOUARD Dominique

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Signature du Président
Signé : Philippe PESNELS

Signature des assesseurs.
Signé : Jeanine RIOU, Francis ROUJON, Eric LE BON